INSPECTION DE L'EDUCATION NATIONALE
Circonscription d'Andolsheim

Andolsheim, le 29 août 2016

NOTE DE SERVICE N° 1
Année scolaire 2016 - 2017

« LE COMMUN SE CONSTRUIT À L'ÉCOLE, CAR, DANS NOTRE SOCIÉTÉ RÉPUBLICAINE, L'ÉCOLE N'EST PAS SIMPLEMENT LE LIEU OÙ CHACUN APPREND, C'EST LE LIEU OÙ L'ON APPREND ENSEMBLE ET OÙ, PAR L'APPRENTISSAGE, ON APPREND À FAIRE SOCIÉTÉ».

Cette très belle pensée tirée d'un article de Philippe Mérieu (le Monde du 21 août 2016) replace le métier d'enseignant au cœur de l'enjeu démocratique de l'éducation. Les nouvelles mesures de sécurité que les écoles devront adopter dès la rentrée scolaire ne suffiront pas à exonérer notre système scolaire d'une véritable politique éducative qui doit permettre à chaque élève de trouver sa place dans un groupe, de donner un sens à son existence, de construire un projet où il peut s'engager.

Les programmes de maternelle et les nouveaux programmes de cycles 2 et 3 à mettre en œuvre à la rentrée font la part belle à la littérature de jeunesse, à l'expression écrite et graphique, aux arts, à la culture, à la pédagogie coopérative qui sont des atouts formidables pour créer des échanges apaisés et faire émerger l'inventivité des enfants. Malgré les vents contraires, il nous faudra de la ténacité et de la clairvoyance pour à la fois garder le cap sur les fondamentaux éducatifs et pour évoluer avec une institution scolaire et des familles en pleine mutation.

On sait qu'à l'école de la république, les savoirs unissent alors que les croyances séparent. Le partage des savoirs communs se construit à l'école et nous oblige à apprendre aux élèves à penser et à prendre le temps de réfléchir, loin de l'immédiateté du « tout – tout de suite ».

Même si nous ne voyons pas les résultats de nos gestes éducatifs, il ne faut pas douter de leur portée. Un regard bienveillant, un mot résiliant, un acte juste, rien n'est inutile. La pédagogie, c'est notre métier, celui de ne pas renoncer à notre devoir d'éducation. Etre pédagogue, c'est avoir la conviction que nous pouvons passer du vivre ensemble au faire ensemble et être dignes de l'espoir que les élèves mettent en nous.

Bonne année scolaire à tous !

Fabienne SCHLUND
Inspectrice de l'éducation nationale

Sommaire :

1. Informations pratiques
2. Informations administratives
3. Informations pédagogiques
4. Informations diverses

1. Informations pratiques

❑ Présentation de l'équipe de circonscription

L'été a démarré avec une grande nouveauté. Notre conseillère pédagogique, Mme Michèle Schillinger, a été appelée à une autre mission et devient IEN par intérim dans la circonscription de Thann. De ce fait, nous accueillons M. Dominique HESTIN au poste de conseiller pédagogique et lui souhaitons la bienvenue.

Le reste de l'équipe de circonscription reste inchangé et est toujours pleinement au service de vos projets. Mme Catherine Metz, CPC en EPS, aura à nous informer des mesures renforcées en natation alors qu'en langue vivante, Mme Corinne Carretero, est engagée pour la mise en œuvre des nouveaux programmes et pour le développement de la politique de la langue allemande. La culture restant une priorité, Mme Erika Kauffmann reste à votre écoute pour vos projets artistiques ainsi que Mme Catherine Baguet en éducation musicale. Alors, n'hésitez pas à les contacter.

Il ne nous reste plus que quelques mois pour profiter des compétences professionnelles de notre chère secrétaire d'inspection, Mme Christiane Raedersdorff, toujours aussi efficace et disponible. Quant à M. Steve Blazek, PRNE, il est, comme toujours, disponible pour toutes les interventions qui portent sur les outils numériques.

A la suite des très nombreux départs à la retraite, nous accueillons plusieurs nouveaux directeurs/trices et des collègues, certains jeunes et d'autres expérimentés à qui je souhaite la bienvenue et de réaliser un travail fructueux au service de la communauté éducative !

L'organigramme de la circonscription est joint à cette note de service. **Chaque enseignant de l'école en sera destinataire et il est obligatoirement affiché dans l'école sur un panneau accessible à tous et prévu pour l'information des parents.**

❑ Horaires d'ouverture du secrétariat

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h45 à 12h et de 13h15 à 17h15.
Permanence mercredi matin de 7h45 à 12h.

❑ Appels téléphoniques

Sauf en cas d'urgence, les appels téléphoniques du secrétariat seront donnés en priorité le matin afin de dégager quelques plages horaires l'après-midi pour l'ensemble des tâches administratives du secrétariat. Merci d'y veiller.

❑ Transmission du courrier postal et électronique

- Tous les **courriers postaux** sont à transmettre sous l'intitulé suivant :

Inspection de l'Education Nationale
Circonscription d'Andolsheim
4, Grand-rue
68280 ANDOLSHEIM

Les courriels ne remplacent pas les courriers administratifs réglementaires (demande d'autorisation de congé, aménagement de l'organisation du service, changement de situation personnelle ou professionnelle,…).

- Tous les **courriels par messagerie électronique** sont à adresser à :
ce.0681986P@ac-strasbourg.fr

La messagerie est utilisée pour l'échange d'informations, la demande de renseignements ou encore l'appel à intervention pédagogique et technique ainsi que pour la transmission de documents attachés de type comptes-rendus de réunion, suivis des effectifs, enquêtes et évaluations,… La messagerie électronique utilise **exclusivement** les adresses administratives réglementaires.

❑ **Réception de l'Inspectrice :**

Pour toute demande d'entretien, vous voudrez bien prendre rendez-vous auprès du secrétariat de l'IEN pour une audience les soirs à partir de 15h30.

2. Informations administratives

❑ **Situation des effectifs des écoles maternelles et élémentaires à la rentrée :**
Référence : circulaire DASEN du 29 juin 2016

- **Constat de rentrée** :

Je rappelle l'importance de mettre en œuvre de manière stricte et précise les consignes données dans la circulaire départementale du 29 juin 2016.
Le jour de la rentrée, les directeurs ayant fait l'objet de mesures d'ajustements en mars et/ou juin, d'effectifs à suivre ou d'une variation d'effectifs non prévue pouvant avoir une incidence sur la carte scolaire compléteront l'enquête rapide de rentrée monolingue et bilingue, instaurée sur le TBE académique, **avant 10h00**, délai de rigueur.

De plus, les écoles pouvant faire l'objet **d'une ouverture ou d'une fermeture de classe et/ou de section bilingue** à la rentrée de septembre 2016, m'alerteront par mail de leur situation. Les difficultés particulières rencontrées ou incidents survenus lors de la rentrée des classes me seront indiqués sans délai par téléphone ou courriel (effectifs d'élèves, absences injustifiées, fonctionnement du service des maîtres, locaux scolaires, relations aux usagers et aux partenaires,…).

- **Saisie dans la Base Elèves** :

Dans le cadre de l'utilisation de **« Base Elèves »,** les directeurs d'école ont à mettre à jour la rubrique correspondante dans la carte d'identité de l'école, du menu « école ». Les effectifs de Base Elèves seront extraits dès la rentrée et régulièrement pendant l'année scolaire pour mettre à jour le TBE. Il est donc essentiel que **tous les directeurs saisissent les effectifs dans Base Elèves**. Une observation des effectifs réels constatés de l'école sera demandée au 22 septembre 2016. Les directeurs valideront les effectifs entre le 22 et le 26 septembre 2016 sur Base Elèves.

- **Constat des effectifs bilingues** :

Pour le 26 septembre, les directeurs devront saisir les effectifs bilingues, y associer **les structures bilingues (classes ou sections), ainsi que le fléchage des enseignants en langue allemande** (titulaires, stagiaires, contractuels…). Les effectifs monolingues seront alors automatiquement calculés par soustraction des effectifs bilingues des effectifs globaux.

❑ **Organisation du service des enseignants :**

- **Obligation de service des enseignants**

Les dispositions prévues dans la circulaire «Obligations de service des Personnels enseignants du premier degré » (MEN n° 2013-019 du 4-2-2013) restent valables. Le texte est consultable sous :
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=67025

Les directeurs complèteront le tableau donné en annexe (« organisation du service des enseignants ») : enseignement, aide aux élèves, concertation et travaux d'équipe, temps de formation. Ce tableau dûment renseigné (plages de droite en rouge) est à retourner à l'inspection d'Andolsheim pour le **16 septembre 2016**).

J'attire l'attention sur la nécessité d'établir un **calendrier prévisionnel** trimestriel des conseils, temps de concertation et travaux d'équipe. J'invite les directeurs et directrices des écoles maternelle et élémentaire d'une même commune à harmoniser leurs calendriers respectifs de sorte que les conseils de cycle et autres temps de concertation soient prévus en commun. Il en va de même, le cas échéant, pour les conseils d'école.

- **Organisation des activités pédagogiques complémentaires**

Comme le prévoit la circulaire du 27 juin 2016, la proposition d'organisation des APC est à faire remonter à l'inspection d'Andolsheim pour le 2 septembre 2016. Elle doit être accompagnée du calendrier indiquant les 36h devant élèves et les 24h de concertation. La validation par l'inspectrice de l'éducation nationale vous parviendra en retour.

Comme vous l'a proposé M.Blazek, une application a été mise en ligne sur le site de l'inspection dans lequel les directrices et directeurs trouveront les documents officiels à compléter :
http://www.circ-ien-andolsheim.ac-strasbourg.fr/spip.php?article251
Les directeurs complètent la grille horaire et l'application remplit automatiquement le calendrier annuel ainsi que le tableau de service. L'utilisation de cette application bien que non obligatoire, est très pratique parce qu'elle auto-vérifie si le compte est bon pour chaque enseignant et uniformise la présentation. Les trois documents sont à renvoyer à l'inspection d'Andolsheim.

- **Service des enseignants à temps partiel**

La responsabilité d'organisation du **service des enseignants à temps partiel**, sur poste fractionné ou sur service particulier (ZIL rattaché, PEMF,…), incombe aux directeurs des écoles concernées qui doivent rechercher, dans le respect des quotités de travail, un fonctionnement conforme aux obligations de service de chaque enseignant, privilégiant une participation utile et productive au sein de l'équipe pédagogique (conseils, temps de concertation et travaux d'équipe, aide personnalisée,…) dans l'intérêt des élèves. **Je rappelle aux enseignants qui partagent la responsabilité d'une même classe que leur projet d'organisation doit être établi en étroite concertation en recherchant la cohérence indispensable à l'action pédagogique et à la continuité des enseignements.**

En ce sens, un dispositif de concertation doit être prévu entre les maîtres concernés pour assurer la nécessaire coordination pédagogique de la classe sous la forme **d'un document commun** qui précisera notamment :

- les objectifs et modalités pratiques d'information mutuelle,
- le calendrier des rencontres périodiques,
- l'emploi du temps, les outils de liaison,
- la programmation des enseignements,
- le journal commun,
- les démarches, ressources et outils harmonisés (cahiers des élèves, manuels et fichiers, modalités d'évaluation et de prise en compte de la difficulté, les projets de classe, l'organisation de la vie scolaire, l'aménagement de l'espace,…).

Afin de pouvoir disposer de toutes les informations nécessaires, je remercie les directeurs et directrices de compléter l' « Etat de rentrée 2016 » maternelle, élémentaire ou primaire.

❑ Demande d'autorisation d'absence

Veuillez utiliser le document joint en annexe qui est à renvoyer en **deux exemplaires.**

❑ Scolarisation des enfants handicapés

Quelques coordonnées indispensables :

- **Bureau des AESH 68** :

Mme Emmanuelle BERTSCH et Mme Isabelle COLESSE assurent la gestion des AESH.
20 rue Castelnau, 68000 COLMAR
Mél : aesh68@ac-strasbourg.fr
Permanence téléphonique : 03 89 21 63 35 les lundis et mardis de 13h30 à 16h30, les mercredis, jeudis et vendredis de 09h30 à 16h30. Le courriel est cependant à privilégier.

- **Enseignant-référent** :

Pour toutes les autres questions relatives à la scolarisation des élèves handicapés (orientation spécialisée, AVSi, transport, matériel pédagogique adapté), les écoles prendront directement l'attache de l'enseignant- référent de la circonscription :
Anne PERNOUX, Collège Jean Moulin 20 rue Th. Walter 68250 ROUFFACH, tél. : 03 89 73 61 79
referent.plainedurhin@ac-strasbourg.fr

3. Mesures de sécurité dans les écoles à la rentrée 2016

De nouvelles mesures de sécurité contre les attentats et les intrusions entrent en vigueur à la rentrée de septembre 2016. Elles se déclinent comme suit :

- Les éléments relatifs au PPMS devront être communiqués à l'équipe lors de la prérentrée.
- Trois exercices seront organisés au cours de l'année, dont l'un ayant pour thème un attentat / intrusion. Un signal d'alerte interne spécifique pour ce risque devra être mis en place. Le premier exercice sera organisé avant les vacances de la Toussaint, prioritairement celui lié à la menace d'attentat-intrusion. Cet exercice ne sera pas inopiné, l'objectif étant d'identifier les points à améliorer. Une durée de 15 minutes paraît raisonnable. Un exercice avec fuite n'est pas à envisager sans la présence des forces de l'ordre pour canaliser le flux des élèves. Comme pour les autres exercices, un compte-rendu sera réalisé sur le TBE.
- En parallèle, les trois exercices d'évacuation incendie restent également en vigueur.
- Les chaînes d'alerte publiques et privées sont réactualisées. Le numéro de téléphone portable du directeur devra être identifié afin que le ministère puisse lancé une alerte par SMS en cas de besoin. Ce numéro privé est à remonter pour ce lundi 29 août 2016 midi. Un test sera réalisé au moment de la prérentrée, mercredi 31 août 2016.
- Une réunion de rentrée devra être organisée avec les parents pour exposer les mesures de sécurité prises, rappeler les comportements lors des entrées et sorties et, éventuellement, solliciter leur aide pour la sensibilisation et la mise en œuvre de ces règles.

Après avoir mis à jour le PPMS et réalisé le premier exercice, il conviendra d'identifier les éventuels travaux de sécurisation nécessaires et prioritaires. Vous pourrez solliciter le concours du référent sûreté départemental, Stéphane Iltis, chargé de mission santé et sécurité au travail. L'assistant de prévention reste un interlocuteur de proximité. L'aide du référent police ou gendarmerie pourra également être utile.
Trois guides ont été édités. Ils contiennent des ressources permettant de préparer la communication aux familles ainsi que l'exercice de simulation.

Annexe 2 - Sécurité des écoles - Le guide des parents d'élèves

Annexe 3 - Sécurité des écoles - Le guide des directeurs d'école

4. Informations pédagogiques

❑ Organisation de l'enseignement de l'allemand :

Une circulaire départementale concernant l'enseignement de l'allemand va être adressée à toutes les écoles début septembre. Accompagnée de fiches-outils et de ressources, elle fournit d'utiles précisions sur la didactique de l'enseignement de la langue vivante dans notre académie.

L'enseignement de la langue allemande fait partie intégrante des programmes et il appartient aux enseignants de le dispenser comme toutes les autres disciplines, éventuellement par un échange de service. Si aucune solution ne peut être trouvée au sein de l'école, le recours à un intervenant extérieur ne peut être qu'exceptionnel, avec une priorité pour le cycle 3, en fonction des moyens disponibles. Je rappelle que, dans ce cas, l'enseignant est obligatoirement impliqué dans la conception et la conduite de la séance avec l'intervenant :
- il observe les réactions et la participation des élèves,
- il prend en charge un groupe pour un travail écrit donné par l'intervenant pendant que celui-ci entraîne un autre groupe à l'expression orale,
- il s'approprie les chants, comptines et poèmes pour les reprendre avec les élèves à d'autres moments de la semaine.

L'enseignant de la classe reste le responsable pédagogique de l'enseignement de l'allemand mis en œuvre et peut, à ce titre, rappeler la démarche spécifique, suggérer des modalités de mise en œuvre et des outils. Il met à profit la présence de l'intervenant pour enrichir sa propre compétence en langue allemande. L'intervention d'une personne extérieure ne peut être accordée que pour deux années consécutives.

Toute demande d'un intervenant extérieur pour l'enseignement renforcé de l'allemand doit être remontée via le TBE sous « saisie demandes allemand renforcé (extensif)». La session est ouverte du **lundi 5 septembre au mardi 20 septembre 2016 au soir**. La demande d'intervenant sur TBE devra être **justifiée par un courrier** que vous adresserez à Mme l'inspectrice de circonscription, afin de pouvoir juger de l'opportunité d'une réponse favorable.

❑ Répartition des horaires en classes bilingues

L'enseignement du français et de la langue allemande à parité horaire constitue le modèle de référence tout au long de la scolarité obligatoire pour les familles ayant fait le choix du cursus bilingue. Les modalités pédagogiques, harmonisées à l'échelle académique, impliquent une collaboration étroite entre les deux enseignants, la mise en œuvre d'une pédagogie du projet, des interactions entre élèves, des mobilités collectives, des sorties culturelles….

« L'enseignement bilingue à parité horaire commence à l'école maternelle, dès la petite ou moyenne section, et se poursuit à l'école élémentaire. La langue régionale y est à la fois langue enseignée et langue d'enseignement dans plusieurs domaines d'activité et d'apprentissage. (BO 33 du 13 sept 2001 : Principes et modalités d'organisation)». «Toutefois, dans ces domaines, l'enseignement ne peut être dispensé exclusivement en langue régionale.» (Complété par le BO n° 24 du 12 juin 2003). **Ainsi, il a été décidé que toutes les disciplines, y compris les mathématiques, seront enseignées dans les deux langues.**

Deux documents vous sont soumis en annexe :
1. Les horaires des classes monolingues et bilingues arrêtés pour l'académie de Strasbourg.
2. Une proposition de répartition des disciplines entre les deux enseignants de la classe bilingue.

❑ Agenda pour les projets d'école et de réseaux (note départementale du 27 juin 2016)

Je rappelle les principales échéances à venir concernant l'avenant des projets d'écoles et de réseaux d'écoles et vous demande de dûment les respecter :

Avenant au projet d'école élaboré en 2013 ou 2014	Documents ressources	Echéances
Dresser un bilan intermédiaire du projet d'école ou de réseau engagé	**Bilan intermédiaire du projet d'école ou de réseau**	**Pas de bilan du projet d'école ou de réseau à renvoyer** à l'IEN.
Actualiser les indicateurs retenus dans le TBE	**- Rubrique dans le TBE** **- Tutoriel d'utilisation du TBE (fiche indicateurs)**	
Actualiser le plan d'action (actions reconduites, terminées, nouvelles actions, échéancier) Définir **l'organisation pédagogique et la mise en œuvre des APC** (activités pédagogiques complémentaires)	**- Fiche action APC 2016** **- Calendrier annuel** proposé **- Tableau de service** **- Grille horaire hebdomadaire**	**Pour le 2 septembre 2016 :** Envoi des propositions d'organisation des activités pédagogiques complémentaires (**APC**) à l'IEN + calendrier annuel + tableau de service + grille horaire. **Validation de l'IEN pour le 15 septembre 2016 au plus tard** : Validation par l'IEN des propositions d'organisation des activités pédagogiques complémentaires (**APC**).
Actualiser la fiche de synthèse dans le TBE (échéancier)	**- Rubrique dans le TBE** **- Tutoriel d'utilisation du TBE (fiche de synthèse)**	**14 octobre 2016** : Actualisation de la fiche de synthèse par le directeur dans le TBE. *Pour mémoire :* Validation de la fiche de synthèse dans le TBE par l'IEN. **Premier conseil d'école** : Présentation en conseil d'école puis saisie de l'avis du conseil d'école dans le TBE (*seulement pour le projet initial*).

❑ Organisation du plan de formation 2015-2016 :

❖ Une impulsion mathématique pour tout le département

Comme dans toutes les circonscriptions du Haut-Rhin, les mathématiques constitueront la priorité des plans de formation. Les animations pédagogiques seront lancées à partir de conférences données par Michel Fayol (professeur émérite et membre du Laboratoire de Psychologie Sociale et Cognitive (LAPSCO) de l'Université Blaise-Pascal de Clermont-Ferrand) et Jean-François Chesné (directeur scientifique du CNESCO) sur le sujet de la construction du nombre.

❖ L'appropriation et la mise en application des nouveaux programmes de 2015

L'autre priorité, institutionnelle, porte sur la connaissance, l'appropriation et la mise en œuvre des nouveaux programmes de 2015. La sortie de nombreux outils nécessite un approfondissement des domaines d'apprentissage et des nouvelles orientations disciplinaires.

❖ Des formations au choix en lien ou pas avec les projets d'écoles /réseaux

Plus de place est laissée cette année aux animations optionnelles qui rencontrent toujours du succès et répondent au plus près aux demandes de formation.

Si des écoles souhaitent inscrire des temps de réflexion sur leur propre problématique dans le plan de formation, il est nécessaire de **compléter la fiche-type ci-jointe et de l'adresser au plus tard pour le 9 septembre 2016, à Dominique Hestin**.

Une note de service spéciale sera produite sous quinzaine et fera l'objet d'un envoi spécifique dans les écoles. Comme toujours, les inscriptions se feront en ligne sous Circonscript. **La date de saisie se situe entre le 22 septembre au 2 octobre 2016.** Afin de préparer au mieux les inscriptions aux animations pédagogiques, les enseignants arrivant dans la circonscription et n'ayant jamais utilisé Circonscript doivent se signaler par courriel auprès de steve.blazek@ac-strasbourg.fr en précisant Nom-Prénom-Ecole afin qu'il puisse leur créer un compte.

- **EPS**

Pour toutes les informations concernant l'EPS, veuillez prendre connaissance du document de Catherine Metz intitulé « Courrier de rentrée E.P.S. 2016-2017 ».

5. Informations diverses

- **Réunions de rentrée**

- Réunion des directeurs et directrices d'écoles maternelles, élémentaires et primaires : **mardi 13 septembre 2016** de 17h à 19h à la salle polyvalente d'Andolsheim.
- Réunion des psychologues scolaires et des enseignants du RASED : **vendredi 16 septembre 2016** à 9h à l'inspection d'Andolsheim.
- Réunion des enseignants ZIL : **jeudi 22 septembre 2016** à 16h30 à l'inspection d'Andolsheim.

- **Annexes** :

- Le pôle départemental « maternelle » a produit des recommandations pour **un emploi du temps type** répondant aux nouvelles recommandations du programme préélémentaire. Vous le trouverez en annexe.

Andolsheim, le 29 août 2016

L'Inspectrice de l'éducation nationale

Fabienne SCHLUND

Les notes de service sont obligatoirement émargées par tous les enseignants de l'école, RASED, Ziliens compris ; elles sont portées à la connaissance des autres membres de l'équipe éducative (enseignants contractuels, auxiliaires de vie scolaire,…) ; elles doivent rester accessibles à la consultation et sont à conserver en archive à l'école.